



Droit sur les vacances dans le cas d'un divorce

Par **bybyb**, le 11/12/2018 à 00:01

Bonsoir,

Je suis dans une situation très compliquée. Je suis séparée depuis 2010, le jugement a été rendu en 2012. Il stipule que j'ai la garde des 2 enfants ainsi qu'une pension alimentaire. La pension alimentaire n'a jamais été versée malgré différentes démarches.

L'aînée de mes enfants, sous l'emprise de son père, est partie vivre avec lui depuis 2 ans. J'ai respecté son choix, malgré que je pense que ce soit un mauvais choix.

Mon souci aujourd'hui est qu'il n'y a pas eu depuis de nouveau jugement, que mon ex mari modifie systématiquement nos vacances. Je me retrouve à avoir prévu des vacances avec mes enfants du 22 décembre au 28 décembre et qu'il a décidé sans m'en informer, de réserver dans un parc d'attraction sur ma période de vacances et exige que je lui laisse les 2 enfants et donc m'oblige à annuler mes vacances.

Que dois je faire, je subis les larmes de mes enfants qui se voient être obligés de devoir choisir pour les vacances, et moi qui subit un déferlement de rage et de mauvaises paroles. Je suis à bout, je suis allée voir les services sociaux, les gendarmes, des conseillers juridiques, je ne sais plus vers qui me tourner afin de faire valoir mes droits et ne plus vivre dans l'angoisse.

Je vous remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le 11/12/2018 à 07:04

Bonjour,

Que dis le jugement pour ces temps de vacances ?

Si le jugement vous octroie cette semaine, vous informez votre ex mari que, s'il ne respecte pas le jugement, vous déposerez une plainte, au pénal, à son encontre, pour "non présentation d'enfant". C'est un délit passible du tribunal correctionnel.

En ce qui concerne la pension alimentaire, c'est simple, le jugement n'ayant jamais été modifié par le JAF, se rendre chez un huissier de justice, le jugement en mains, et lui demander qu'il procède à une saisie directe sur salaire pour récupérer les sommes dues, y compris l'arriéré sur 2 ans maxi, je crois.

Par **bybyb**, le 13/12/2018 à 18:05

Bonjour, merci de votre réponse, le jugement dit que c'est ma semaine mais sa il s'en fou, et je sais que quand il va voir que je ne lui donnerai pas quand il veut je vais avoir un déferlement de rage.

En ce qui concerne les pensions, je suis aller voir un huissier, il me demande 500euros, et je dois me débrouiller pour trouver son adresse et de trouver l'original du jugement vu que mon avocat à l'époque ne m'avait donner qu'une copie